

**AVIS DE COURSE
TYPE 2025-2028
Voile radiocommandée (VRC)**
Version mise à jour en avril 2025



Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course types intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire. Cette utilisation est recommandée pour les compétitions de grades supérieurs.

Les compétitions de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la FFVoile, obtenu avant la publication de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**La Rent'rée 1 M
CNAR
5B
7 Septembre 2025
Ars en Ré**

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. #

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es#

#

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E*,

- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile,
- 1.3
- 1.4 - le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 - le cas échéant, les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct,
- 1.6 - le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 - pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'AO. En fonction de ses possibilités, l'AO fera son possible pour répondre aux demandes.
Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.
- 1.8 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.9

Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 10h30 le 7/09/25 au CNAR
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable *au bureau du CNAR*
OU : Groupe WhatsApp

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe **IOM**

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.2 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- 4. la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription

<https://forms.gle/kUzspU6EEon6MSbo7>

Les 20 premiers inscrits, avant le 31 août 2025, recevront un "pass" par voie postale permettant la gratuité du pont les 6 et 7 SEPTEMBRE 2025.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 7/09/25	
IOM	12 €	

Sont inclus : Café, viennoiseries à votre arrivée

5.2 Autres frais : *Pas de restauration sur place*

6 RÉPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 11h00 à partir du classement des coureurs

7 PUBLICITÉ

7.1 Sans Objet

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
7/09/25	8h30	10h30

Autre : Briefing des coureurs au bassin des Optimists

Date	À	
7/09/25	10h45	

I

8.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
7/09/25	11h00	flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait :

Après 15h30 pour une nouvelle course

Après 16h00 pour une nouvelle flotte

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Sans Objet

10 LIEU

10.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

10.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Les règles à des fins de développement pour la voile radio commandée en jugement direct s'appliqueront

13 CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est le suivant : voir HMS en vigueur

- 14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 15 PROTECTION DES DONNÉES**
- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 15.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 16 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 17 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit : à 16h15
- 18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter

Arnaud Toureau : 0673983830 arnaud777@gmail.com

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE <https://goo.gl/maps/6pDDiCJEnnNhPm386>



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

Bassin des optimists

